PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-----A----

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 98-178 du 18 Mai 1998
déclarant close la session extraordinaire du
Conseil National de Transition

Le Président de la République

Vu l'Acte Fondamental ;

Vu le décret n° 98-116 du 30 Avril 1998 portant convocation du Conseil National de Transition en session extraordinaire;

Vu le décret n° 002-97 du 2 novembre 1997 tel que modifié par le décret n° 98-5 du 20 janvier 1998 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

Article unique.- Est déclarée close, le mardi 19 mai 1998, la session extraordinaire du Conseil National de Transition ouverte le lundi 4 mai 1998.

Fait à Brazzaville, le 18 Mai 1998

Le Général d'Armée Denis SASSOU-NGUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre chargé de l'organisation du forum national
et des relations avec le Conseil National de Transition,

Firmin AYESSA.-